

Communauté de Communes
des Portes Euréliennes
d'Île-de-France
6, place Aristide Briand
28230 ÉPERNON

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Conseil communautaire

du jeudi 30 mars 2017

Compte-rendu de séance

Compte-rendu de la séance du conseil communautaire

du jeudi 30 mars 2017

Ordre du jour :

1. Délégations de pouvoirs au bureau
2. Modification statutaire du Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure
3. Election de représentants au syndicat mixte départemental pour les études et la coordination en matière de déchets ménagers et assimilés
4. Election des représentants à l'association « Office du tourisme des Portes Euréliennes d'Ile-de-France »
5. Avenant au Contrat Régional de Solidarité Territoriale avec la Région Centre-Val de Loire
6. Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gallardon : approbation
7. Convention de délégation de compétence en matière de transport avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir,
8. Comptes de gestion et comptes administratifs 2016 des communautés de communes et des syndicats :
Budgets principaux : CCBA, CCVV, CCVD, CCTVM, CC4V
Budgets principaux : SIRMATCOM, SMEP, syndicat des gens du voyage,
Budgets annexes : eau potable, SPANC CCVV, SPANC CCBA, ZA du Poirier, ZA des Terrasses, hôtel d'entreprise, parcs de stationnement
9. Affectation des résultats
10. Tarifications du service public d'assainissement non collectif pour 2017
11. Budget annexe SPANC : budget primitif 2017
12. Budget annexe eau potable : budget primitif 2017
13. Budget annexe parcs de stationnement : budget primitif 2017
14. Convention avec l'Amicale d'Epéron pour la mise à disposition d'un animateur sportif à la piscine du Closelet
15. Création de postes pour avancement de grade
16. Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 19 h 30, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, dans la salle de Savonnière à Epéron (28230).

Françoise RAMOND appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires :

Catherine AUBIJOUX – Isabelle AUBURTIN – Philippe AUFFRAY – Philippe BAETEMAN – François BELHOMME – Christian BELLANGER – Michel BELLANGER – Pierre BILLEN – Béatrice BONVIN-GALLAS – Pascal BOUCHER – Anne BRACCO – Jean-Luc BREMARD – Annie CAMUEL – Anne-Laure CARPIER – Dominique CHANFRAU – Valérie CHANTELAUZE – Didier CHARPENTIER – Maurice CINTRAT – Laurent CLÉMENTONI – Lionel COUTURIER – Michel CRETON – Michel DARRIVÈRE – Guy DAVID – Martine DOMINGUES – Jean-Luc DUCERF – Jean-Marc DUPRE (*suppléant de Martine BALDY*) – Bernard DUVERGER – Bruno ESTAMPE – Claudette FERREY – Jean-Pierre GÉRARD – Pierre GOUDIN – Jean LAMOTHE – Guilaine LAUGERAY – Dominique LEBLOND – Christian LE BORGNE (*suppléant de Gérald GARNIER*) – Julie LECOMTE – Jacques LELONG – Stéphane LEMOINE – Patrick LENFANT – Patrick LÉONARDI – Christophe LETHUILLIER – Dominique LETOUZÉ – Dominique MAILLARD – Jean-Paul MALLETT – Jean-Noël MARIE – Yves MARIE – Bernard MARTIN – Michèle MARTIN – Serge MILOCHAU – Marc MOLET – Sandrine MORILLE – Daniel MORIN – Emmanuel MORIZET – Jocelyne PETIT – Marie-Cécile POUILLY – Éric PROUTHEAU – Jack PROUTHEAU – Françoise RAMOND – Joël RÉVEIL – Carine ROUX – Jean-Pierre RUAUT – François TAUPIN – Bertrand THIROUIN – Jacques WEIBEL – Gérard WEYMEELS

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Michel SCICLUNA à Jean-Luc DUCERF
Sandrine DA MOTA donne pouvoir à Catherine AUBIJOUX
Alain BOUTIN donne pouvoir à Jean-Luc BREMARD
Évelyne LAGOUTTE donne pouvoir à Lionel COUTURIER
Danièle BOMMER donne pouvoir à Béatrice BONVIN-GALLAS
Antony DOUEZY donne pouvoir à Yves MARIE
Francette CHENARD donne pouvoir à Michel BELLANGER
Jean-Jacques RAUX donne pouvoir à Maurice CINTRAT
Geneviève LE NEVÉ donne pouvoir à Marie-Cécile POUILLY
Jean-Luc GEUFFROY donne pouvoir à Jean-Paul MALLETT
Nadine RYBARCZYK-MICHEL donne pouvoir à Gérard WEYMEELS
René DAUVILLIERS donne pouvoir à Serge MILOCHAU
Raynal DEVALLOIR donne pouvoir à Pierre BILLEN

Absents excusés :

Gérard LEON
Jean-François PICHERY
Corinne BRILLOT
Sophie BOCK
Joël MARCHAND

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN-GALLAS

Françoise RAMOND indique que dans les questions diverses un projet de vœu pour le lycée sera présenté.

Adoption du compte-rendu de la séance du 09 mars 2017 : plusieurs remarques.

Philippe BAETEMAN indique qu'il était présent mais que son nom n'était pas inscrit dans les présents.

Julie LECOMTE était notée à la fois présente et représentée et Guy DAVID, présent, n'était pas inscrit.

Gérard LEON était noté absent alors que son suppléant siégeait.

Ces corrections prises en compte, le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 09 mars 2017 est adopté.

1- Délégations de pouvoirs au bureau (Françoise RAMOND)

En application de la délibération n° 17_01_26_21 du conseil communautaire en date du 26 janvier 2017, Mme la Présidente rend compte des décisions prises par le bureau communautaire.

Décisions du bureau communautaire du 23 février 2017

Création de postes pour accroissement temporaire d'activité sur les lieux suivants :

- 1 Adjoint administratif secrétariat enfance/jeunesse – pôle de Maintenon,
- 1 Adjoint d'animation périscolaire et extrascolaire – pôle de Nogent le Roi,
- 1 Adjoint technique restauration scolaire – pôle de Gallardon.

Avis favorable à l'unanimité pour la création des postes à durée déterminée tels que décrit ci-dessus. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

Saisine de France Domaine :

Pour la vente d'une parcelle à un professionnel de santé, dentiste à Epernon, en vue de la construction d'un cabinet dentaire dans le quartier de la gare.

A l'unanimité, le bureau communautaire émet un avis favorable sur le principe de la vente du terrain à un professionnel de santé afin de construire un cabinet dentaire et sollicite l'avis de France Domaine afin d'obtenir l'estimation de la valeur vénale des terrains.

Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) : validation d'un dossier

La réalisation d'un inventaire de biodiversité pour la commune de Gallardon pour un montant de 21 600,00€ HT, soit une subvention de 17 200,00€ comprenant 4 étapes :

- réalisation d'un inventaire comprenant flore, oiseaux, amphibiens et chiroptères,
- identification des trames vertes et bleues, cartographie des corridors écologiques et des zones présentant un enjeu de biodiversité,
- rédaction d'un rapport d'étude comprenant des fiches de proposition de gestion,
- action de sensibilisation et d'information de la population.

A l'unanimité, le bureau communautaire approuve le projet de la commune de Gallardon dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), transmet le projet au Conseil Régional Centre-Val de Loire, autorise Madame la Présidente à signer tous documents s'y rapportant.

Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) : validation d'un projet

La réalisation d'inventaire de biodiversité pour la commune de Bailleau-Armenonville pour un montant de 21 600,00€ HT, soit une subvention de 17 200,00€ comprenant 4 étapes :

- réalisation d'un inventaire comprenant flore, oiseaux, amphibiens et chiroptères,
- identification des trames vertes et bleues, cartographie des corridors écologiques et des zones présentant un enjeu de biodiversité,
- rédaction d'un rapport d'étude comprenant des fiches de proposition de gestion,
- action de sensibilisation et d'information de la population.

A l'unanimité, le bureau communautaire approuve le projet de la commune de Bailleau-Armenonville dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), transmet le projet au Conseil Régional Centre-Val de Loir, autorise Madame la Présidente à signer tous documents s'y rapportant.

Contrat régional de solidarité territoriale : validation d'un projet

Mise en accessibilité de la salle polyvalente Les Roches pour la commune de Droue-sur-Drouette pour un montant de 50 495,01€ HT, soit une subvention de 20 100,00€.

A l'unanimité, le bureau communautaire approuve le projet de la commune de Droue-sur-Drouette dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), transmet le projet au Conseil Régional Centre-Val de Loire, autorise Madame la Présidente à signer tous documents s'y rapportant.

Décisions du bureau communautaire du 23 mars 2017
--

Création de postes pour accroissement temporaire d'activité

A chaque période de vacances scolaires, la communauté de communes est confrontée à un accroissement temporaire d'activité et recrute des agents non titulaires pour les accueils de loisirs sans hébergement. Les besoins pour les vacances de printemps 2017 sont les suivants :

- 11 adjoints d'animation - ALSH maternel de la Guesle (Épernon),
- 9 adjoints d'animation - ALSH élémentaire de la Billardièrre (Épernon),
- 2 adjoints d'animation - Abri'ado (Épernon),
- 6 adjoints d'animation - ALSH pôle de Gallardon.

A l'unanimité, le bureau communautaire crée les postes énoncés ci-dessus pour la période des vacances de printemps 2017, autorise Mme la Présidente à signer les contrats correspondants, dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2017.

Création de postes pour la saison 2017 à la piscine du Closelet

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'assurer le fonctionnement de la piscine pour la période estivale 2017, il y a lieu de créer des emplois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Pour la période du 13 mai au 31 août 2017, il est proposé de créer les postes suivants à temps non-complet :

- 1 poste de Maître-nageur-sauveteur (BEESAN),
- 1 surveillant de baignade (BNSSA),
- 10 adjoints administratifs pour les fonctions de caisse, buvette et vestiaire,
- 1 adjoint technique pour les vestiaires.

A l'unanimité, le bureau communautaire crée les postes d'agents non titulaires pour la saison 2017 de la piscine du Closelet tels que décrits ci-dessus, autorise Mme la Présidente à signer les contrats correspondants, dit que les crédits seront inscrits au budget 2017.

Saisine de France Domaine

Pour la vente de deux modules de l'hôtel d'entreprises sur la ZA des Terrasses à Pierres, deux projets sont concernés :

- le module 1 de l'hôtel d'entreprises sur la ZA des Terrasses à Pierres d'une superficie de 200m² : la société Artisan Iso 2000 (actuellement en location) souhaiterait l'acquérir en fonction du prix demandé,
- module 2 de l'hôtel d'entreprises sur la ZA des Terrasses à Pierres d'une superficie de 200m² : la société ITD (actuellement en location) souhaiterait l'acquérir en fonction du prix demandé.

A l'unanimité, le bureau communautaire autorise Mme la Présidente à saisir France Domaine pour l'estimation de ces deux lots.

Saisine de France Domaine

Il s'agit de la parcelle cadastrée 773 pour un terrain de 17 250m² sur la ZA de Mormoulins, commune de Chaudon sur laquelle il y avait une activité de scierie. Aujourd'hui il n'y a plus aucune activité mais il reste un bâtiment d'environ 4 000m². Cette parcelle avait été rachetée par la communauté de communes des Quatre Vallées. Le bureau souhaite une actualisation de la valeur de cette propriété en vue de sa commercialisation.

A l'unanimité, le bureau communautaire autorise Mme la Présidente à saisir France Domaine pour l'estimation de ce lot.

2- Modification statutaire du Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure (Christian BELLANGER)

Dans les statuts du Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure, à l'article 1 et à l'article 5, les termes « communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon » ont été remplacés par « communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ». Dans l'article 11, il est indiqué que les fonctions de trésorier-payeur sont exercées par le trésorier de Maintenon, en remplacement du trésorier de Nogent-le-Roi. La communauté de communes doit approuver cette modification statutaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts du syndicat intercommunal du Cours Moyen de l'Eure.

3- Election de représentants au syndicat mixte départemental pour les études et la coordination en matière de déchets ménagers et assimilés (Daniel MORIN)

Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants sont à élire au titre de l'ex SIRMATCOM.

Les candidats suivants sont déclarés :

Titulaires : Daniel MORIN et Jocelyne PETIT

Suppléants : Michèle MARTIN et Stéphane LEMOINE

Françoise RAMOND demande si personne ne s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT les candidats suivants comme représentants au syndicat mixte départemental pour les études et la coordination en matière de déchets ménagers et assimilés :

Titulaires : Daniel MORIN et Jocelyne PETIT

Suppléants : Michèle MARTIN et Stéphane LEMOINE

4- Election des représentants à l'association « Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Ile-de-France » (Yves MARIE)

10 représentants de la communauté de communes sont à élire à l'Association « Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ». Il serait souhaitable que chaque territoire (anciennes communautés de communes) soit représenté par 2 personnes.

Débat :

Yves MARIE explique qu'une coopération avec la commune de Maintenon doit perdurer même après le départ de la commune pour Chartres Métropole. Il propose qu'un représentant de la commune de Maintenon soit candidat.

Marc MOLET regrette que les candidats ne soient pas présents.

Michèle MARTIN demande qui va financer l'office du tourisme et rappelle les risques de gestion de fait.

Yves Marie répond qu'effectivement la subvention qui sera demandée à la communauté de communes sera importante mais le président de cette association ne sera pas un élu communautaire. Un avocat a été interrogé sur ce sujet.

Les candidats sont déclarés et élus par pôle.

Pour le pôle de Maintenon, les candidats sont les suivants :

William MORIZE, maire-adjoint de la commune de Soulaire

Alexis ROBIN, adjoint de la commune de Maintenon

Françoise RAMOND demande si personne ne s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : Michèle MARTIN, 1 abstention : Anne-Laure CARPIER),

ELIT William MORIZE et Alexis ROBIN représentants à l'association Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Pour le pôle d'Epernon, les candidats sont les suivants :

Eric ROYNEL, conseiller municipal et président de l'association Epernon Patrimoine et Alentours (Conservatoire des Meules et Pavés)

Bruno ESTAMPE, conseiller municipal d'Epernon et conseiller communautaire

Martine GAUTIER, adjointe de la commune d'Epernon, en charge du dossier de labellisation « petite cité de caractère »

Françoise RAMOND propose un vote.

Bruno ESTAMPE accepte de ne plus être candidat. Il reste 2 candidats.

Françoise RAMOND demande si personne ne s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : Michèle MARTIN),

ELIT Eric ROYNEL et Martine GAUTIER représentants à l'association Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

Pour le pôle de Gallardon, les candidats sont les suivants :

Yves MARIE, maire de Gallardon, vice-président de la communauté de communes

Christian LE BORGNE, adjoint de la commune de Bailleau-Armenonville

Françoise RAMOND demande si personne ne s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : Michèle MARTIN),

ELIT Yves MARIE et Christian LE BORGNE représentants à l'association Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

Pour le pôle de Nogent-le-Roi, les candidats sont les suivants :

Dominique CHANFRAU, adjointe de la commune de Nogent-le-Roi

Sandrine MORILLE, adjointe de la commune de Nogent-le-Roi

Françoise RAMOND demande si personne ne s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : Michèle MARTIN, 1 abstention : Bernard DUVERGER),

ELIT Dominique CHANFRAU et Sandrine MORILLE représentantes à l'association Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

Pour le pôle d'Auneau, les candidats sont les suivants :

Dominique LETOUZE, conseiller municipal de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

Olivier LABAT, adjoint de la commune du Gué de Longroi

Françoise RAMOND demande si personne ne s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : Michèle MARTIN),

ELIT Dominique LETOUZE et Olivier LABAT représentants à l'association Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

Michèle MARTIN précise qu'elle n'a rien contre les élus mais elle conteste le montage juridique de l'Office du Tourisme sous forme associative.

5- Avenant au Contrat Régional de Solidarité Territoriale avec la Région Centre-Val de Loire (Christian BELLANGER)

Le SMEP (syndicat mixte d'études et de programmation) et les quatre communautés de communes : Quatre Vallées, Val Drouette, Terrasses et Vallées de Maintenon et Val de Voise, ont signé le 30 novembre 2015 un Contrat Régional de Solidarité Territoriale avec la Région Centre-Val de Loire.

Suite à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de la Beauce Alnéloise a été intégrée dans le périmètre couvert par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, soit une variation de 34,6% par rapport à la population (15 323/44 296 habitants - population municipale de 2014) du périmètre initial du SMEP.

L'avenant à signer avec la Région Centre-Val de Loire porte sur la modification du périmètre et prévoit une augmentation de la dotation de base de 1 290 000€.

Lors de la réunion du bureau communautaire du 23 mars, en présence d'un représentant des services de la Région Centre-Val de Loire, un projet a été ajouté au contrat régional. Il s'agit d'un projet de commerce de proximité (épicerie et restaurant) sur la commune de Yermenonville pour un montant estimatif de 541 200€ HT, avec une demande de subvention à la Région de 190 000€. Cette somme pourra être prise sur l'enveloppe fongible du contrat.

Débat :

Michèle MARTIN indique que le projet de la commune de Yermenonville avait été refusé et demande s'il est maintenant complet. Elle souhaite savoir qui est le représentant de la Région.

Christian BELLANGER répond que le représentant des services de la Région est Laurent Verger.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Michèle MARTIN),
VALIDE la modification du périmètre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,
VALIDE l'avenant et ces conséquences financières,
AUTORISE Mme la Présidente à signer cet avenant avec la Région Centre-Val de Loire.

6- Plan local d'urbanisme de la commune de Gallardon : approbation (Pierre BILIEN)

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France est compétente en matière de documents d'urbanisme puisqu'à la date de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, deux communautés de communes (Quatre Vallées et Val Drouette) étaient compétentes en matière de PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

A ce titre, elle doit maintenant prendre, en lieu et place des communes membres, toutes les délibérations relatives aux documents d'urbanisme.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gallardon.

APPROBATION du PLU de la commune de Gallardon :

« Après plus de six ans de travail, l'élaboration du PLU de la Commune de Gallardon arrive enfin à son terme avec la proposition d'approbation par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

L'article 117 du 27 janvier 2017 de la loi égalité et citoyenneté prévoit en effet le transfert automatique de la compétence PLU aux EPCI issus d'une fusion mixte (territoire sur lequel fusionnent des EPCI avec la compétence PLU et d'autres ne l'ayant pas).

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France constitue à ce titre une fusion mixte. En conséquence, il appartient dorénavant à cette nouvelle Communauté de Communes de délibérer sur tous les documents d'urbanisme (créations, révisions, modifications des PLU ou PLUi, ...).

L'approbation du PLU de Gallardon est prévu à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 30 mars. Ce sera la première décision de ce type qui sera prise.

Cette décision arrive en toute fin de processus, l'ensemble de l'opération ayant été conduit uniquement par la Commune. Afin de permettre une prise de décision, une commission urbanisme de la Communauté de Communes s'est tenue le 21 mars afin que toutes les informations utiles soient disponibles pour présenter le sujet.

Compte tenu de la chronologie très particulière de ce dossier, liée notamment aux obligations relatives à la loi précitée, et du positionnement de la communauté de communes exposé lors du Conseil communautaire du 9 mars 2017, il est convenu que le Conseil Municipal de la Commune apporte les éléments d'éclairage en Conseil Communautaire et surtout délibère préalablement au conseil communautaire afin d'émettre un avis favorable à l'adoption du PLU.

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France sera ainsi en mesure de délibérer à partir de l'avis exprimé par la commune.

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal est fixé en conséquence.

Rappel des étapes principales

- CM du 9 novembre 2010 : Prescription de révision du PLU
- CM du 15 février 2011 : Modalités de la concertation
- CM du 15 mai 2013 : Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- CM du 16 février 2015 : bilan de la concertation
1^{er} arrêt du projet (avis défavorable de la DDT)
- CM du 17 décembre 2015 : bilan de la concertation complémentaire
2^{ème} arrêt du projet (validé par l'ensemble des PPA)
- Arrêté du 21 septembre 2016 prescrivant l'enquête publique
- 18 octobre 2016 – 19 novembre 2016 : enquête publique (rapport et conclusions du Commissaire enquêteur diffusés aux élus)
- Réunion du 2 mars 2017 avec les PPA concernant les ajustements proposés par le Maire suite aux observations émises par les particuliers lors de l'enquête publique (compte rendu diffusé aux élus)

L'ensemble du PLU a été d'ores et déjà arrêté. Pour rappel, il est consultable en Mairie au service urbanisme.

Il convient à ce stade de lister et de donner un avis sur les ajustements mineurs proposés et qui ont été validés par les PPA. Ces ajustements constitueront les évolutions du PLU depuis son arrêt.

Les avis des services et l'enquête publique ont induit les évolutions suivantes du PLU :

Avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

Au règlement des zones A et N, il est précisé que :

- les distances d'implantation pour les extensions et annexes en zone agricole et naturelle sont de 50 m maximum ;
- la superficie maximale autorisée pour les extensions et annexes en zone agricole et naturelle est de 50 m² maximum ;
- la possibilité d'extension en zone naturelle est limitée à l'habitat.

Avis du Conseil Départemental

- Il est précisé que l'arrêté de déclaration d'utilité publique de la source de la Poivrette a été joint aux contraintes et non aux servitudes d'utilité publique.

Avis de l'État

- au règlement, le tableau de correspondance ancien/nouveau code de l'urbanisme a été remplacé par un lien internet ;
- au zonage, les fonds de jardin concernés par des pelouses calcaires sont passés en Uj ce qui correspond mieux à la réalité du terrain (fonds de jardin) et n'offrent pas beaucoup plus de droit à construire que la zone N ;
- au règlement, a été intégrée la notion de locaux accessoires plutôt que de « garages, abris... ».

Observations des particuliers induisant des modifications du PLU

- Suite à l'observation n°1 de M. Magnani formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant le chemin du Cornicat, la partie sud du cours d'eau est passée en Uxa, pour permettre le maintien de l'activité en place mais limiter son développement dans un secteur peu propice.
- Suite à l'observation n°2 de M. Croullebois, concernant le 8, hameau de Baglainval, la parcelle est classée en Ub pour tenir compte de l'habitation existante ;
- Suite à la demande de Mme Marby formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant le 21 avenue de la Gare, les parties des deux parcelles en front de rue sont passées en Ub pour prendre en compte une habitation existante et, par cohérence de zonage, de passer la seule parcelle restante (dent creuse) en Ub ;
- Suite à la demande de M. Rudrauf formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant le 11 impasse du Mesnil, l'ensemble de la parcelle AE 189 est passé en Uj, ce qui correspond mieux à la réalité du terrain et permet de limiter le droit à construire dans un secteur qui n'a pas vocation à accueillir de nouveaux logements ;
- Suite à la demande de Mme Martin formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant le 6 chemin des Bois, le bâtiment existant a été intégré dans une extension de la zone Ua mais pas l'intégralité de parcelle dont la majeure partie est restée en Uj pour ne pas compromettre le potentiel d'aménagement global à long terme ;
- Suite à la demande de M. Coudray, formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant le sud de la zone d'activité Saint-Mathieu, au lieu-dit Les Caves, un accès aux parcelles agricoles a été traduit aux orientations d'aménagement et de programmation pour ne pas enclaver les parcelles agricoles ;
- Suite à la demande de M. Israël formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant la parcelle AB 233, la parcelle est passée en Ub pour tenir compte de la réalité du terrain (construction existante à destination d'habitation) ;
- Suite à la demande de M. et Mme Magnani, concernant une parcelle voisine de celle objet de la demande de M. Israël (voir ci-dessus), la parcelle AB 291 est passée en Ub pour tenir compte de la réalité du terrain (construction existante à destination d'habitation). Par cohérence de traitement, la parcelle AB 292 est également passé en Ub ;
- Suite à la demande de la famille Martin formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant la parcelle ZK 253 et la parcelle voisine, les orientations d'aménagement et de programmation ont été complétées par un principe d'accès permettant la desserte de ces parcelles depuis la zone 1AU voisine pour assurer au minimum leur intégration à l'aménagement voisin et mobiliser des terrains actuellement enclavés ;
- Suite à la demande de M. Le Bris formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant le sud de la zone d'activité Saint-Mathieu, au lieu-dit Les Caves, un accès aux parcelles agricoles a été traduit aux orientations d'aménagement et de programmation pour ne pas enclaver les parcelles agricoles ;
- Suite à la demande de Mme Grosse, formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant les parcelles AC 8 et 9, le petit corps de ferme existant est passée en Ua, ce qui correspond mieux à la réalité du terrain. L'emplacement réservé proposé a été étendu à l'ensemble de la parcelle concernée puisque des aménagements pourraient y être nécessaires à terme, stationnement ou aménagement de voirie ;
- Suite à la demande de Mme Joyeux formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant la parcelle ZB 325, la partie de la parcelle en front de rue est passée en Ub et le fond de la parcelle en Uj pour que le zonage colle à la réalité du terrain (à très court terme pour prendre en compte le projet de construction de 3 à 5 logements faisant l'objet d'un certificat d'urbanisme positif en cours de validité) sans remettre en cause l'objectif de limiter les constructions en 2e rideau ;
- Suite à la demande de Mme Arrault formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant les parcelles ZB 58 et 59, le fond de jardin a été classé en Uj pour mieux correspondre à la réalité du terrain sans remettre en cause l'objectif de limitation des implantations de constructions principales en 2e rideau. L'ensemble des fonds de jardin ayant les mêmes caractéristiques ont également été classés en Uj par cohérence de traitement ;
- Suite à la demande de M. Laigneau formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant la parcelle A 297, la partie de la parcelle proposée en zone A est passée en Uj pour mieux correspondre à la réalité du terrain et maintenir une zone tampon avec la zone d'activité voisine ;
- Suite à la demande de M. Croullebois formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant les parcelles AI 241, 242 et 239, les fonds de jardin situés au nord de la Rd 18 sont passés en Uj, ce qui correspond mieux à la réalité du terrain sans compromettre l'objectif de limitation des implantations de constructions principales en 2e rideau. Les parcelles situées au sud de cette même voie sont passées en Ub, en effet la zone inondable ne peut motiver d'exclure ces parcelles qui resteront l'objet de prescriptions spéciales concernant cette contrainte ;
- Suite à la demande de M. et Mme Proutheau Magnani formulée dans le cadre de l'enquête publique concernant les parcelles AB 279, 280, 281, 282 et 283, ces parcelles sont passées en Ub, compte tenu de la construction de logements (type Euréiales) par la SA d'Ilm à proximité et des évolutions proposées dans l'ensemble de ce secteur et des réalités du terrain. Par cohérence de zonage les parcelles AC 284 (habitation), AC 285 286 (Euréiales) et AC 670 passent en Ub ;
- Suite à la demande de M. Fournier formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant les parcelles AE 67 et 68, les orientations d'aménagement et de programmation prennent maintenant en compte un corridor écologique entre les zones N et A, les boisements, les liaisons piétonnes et le ruissellement des eaux. C'est tout à fait conforme aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables et à l'esprit de l'aménagement de la zone ;

- Suite à la demande de Mme Lenain formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant la parcelle AE 345, la partie de la parcelle initialement proposée en A est passée en Uj, pour mieux correspondre à la réalité du terrain sans compromettre l'objectif de limitation des implantations de constructions principales en 2e rideau ;
- Suite à la demande de l'indivision Duphil formulée dans le cadre de l'enquête publique, concernant les parcelles AE 186 et 187, la partie de la parcelle initialement proposée en A passera en Uj, pour mieux correspondre à la réalité du terrain sans permettre de nouvelle construction principale dans ce secteur peu adapté
- Compte tenu des nombreuses demandes de changement de zonage des fonds de jardins et de certains terrains initialement disposés en zone A ne reflétant pas toujours au mieux la réalité du terrain, des ajustements ont été faits sur des secteurs pour lesquels la zone A ne semblait finalement pas la plus appropriée. Ainsi, par cohérence de zonage, par égalité de traitement et compte tenu des récentes évolutions législatives, le moulin de Richnou et les constructions voisines ont été disposés en zone naturelle. Compte tenu du patrimoine que représente cet ensemble, le changement de destination est autorisé pour permettre son maintien et donc son évolution ».

Débat :

Pierre BILLEN ajoute que cette situation résulte d'une convergence de la loi ALUR et de la loi Egalité et Citoyenneté.

Yves MARIE souligne qu'il s'agit du 1^{er} cas de délibération de la communauté de communes des Portes Euréliennes sur un PLU communal. Il précise que le conseil municipal de Gallardon, dans sa séance du 29 mars 2017 a donné un avis favorable à l'unanimité. S'agissant des avis des particuliers, 80% des demandes ont été satisfaites.

Françoise RAMOND précise qu'il y a deux délibérés : l'approbation des dernières modifications et l'approbation sur l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme.

Bruno ESTAMPE indique qu'il s'abstiendra car il ne veut pas porter un jugement sur le travail fait par une commune et sur un parti d'aménagement pris par cette commune. Ils ne souhaitent pas que certains maires profitent de la communauté de communes pour faire passer des dossiers compliqués qui ne seraient pas approuvés dans leur commune.

Françoise RAMOND souhaite que ne soit pas confondues la compétence « documents d'urbanisme » et la compétence « instructions du droit des sols ».

Michèle MARTIN souligne que toutes les questions n'ont pas trouvé de réponse.

Françoise RAMOND répond qu'en effet certains points, notamment le droit de préemption urbain, seront abordés en bureau et débattus en conseil communautaire ultérieurement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (7 abstentions : Bruno ESTAMPE, Catherine AUBIJOUX, Sandrine DA MOTA *ayant donné pouvoir à Catherine AUBIJOUX*, Valérie CHANTELAUZE, Stéphane LEMOINE, Michèle MARTIN), **APPROUVE** les modifications mineures proposées, **APPROUVE** l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gallardon.

Instauration de la déclaration préalable à l'édification de clôture

L'édification de clôture n'est pas soumise à autorisation dans le règlement du PLU.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune que ce type de travaux soit soumis à accord, le Maire de la commune de Gallardon souhaite soumettre l'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (7 abstentions : Bruno ESTAMPE, Catherine AUBIJOUX, Sandrine DA MOTA *ayant donné pouvoir à Catherine AUBIJOUX*, Valérie CHANTELAUZE, Stéphane LEMOINE, Michèle MARTIN), **SOUMET** l'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune de Gallardon.

7- Convention de délégation de compétence en matière de transport avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir (Jean-Paul MALLET)

Précédemment, la communauté de communes des Quatre Vallées avait une convention de délégation de la compétence transport avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour le transport des collégiens. Elle était donc « autorité organisatrice de mobilité de rang 2 » (AOM2). La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France reprend par conséquent cette compétence.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette convention qui permettra au Conseil Départemental de verser sa contribution à la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention de délégation de compétence avec le Département d'Eure-et-Loir.

8- Comptes de gestion et comptes administratifs 2016 des communautés de communes : budgets principaux et budgets annexes, et des syndicats (Jean-Pierre RUAUT)

Suite à la fusion des communautés de communes de la Beauce Alnéloise, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val Drouette, du Val de Voise et des Quatre Vallées, intervenue le 01 janvier 2017, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France est devenue compétente pour prendre acte des comptes de gestion 2016 du comptable public et pour arrêter les comptes administratifs 2016 des EPCI fusionnés, conformément à l'article L5212-27 du CGCT et des trois syndicats dissous : le SMEP (SCOT), syndicat de gestion et d'aménagement de l'aire de stationnement des nomades et le SIRMATCOM.

En préalable, Jean-Pierre RUAUT explique que le vote du budget principal a été reporté au 27 avril en raison de l'incertitude sur la situation du SITREVA (sortie du syndicat primaire du Hurepoix du SITREVA) qui fait donc peser une incertitude sur le budget de la communauté de communes. D'autre part, les services de la DGFIP n'ont adressé aucuns éléments officiels quant aux recettes fiscales à percevoir.

Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, les identités de valeur de chaque compte administratif avec les indications de chaque compte de gestion 2016 tenu par le comptable public, trésorier de Maintenon ont été constatées. Chaque compte administratif est conforme au compte de gestion 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité de chaque compte de gestion du comptable public, trésorier de Maintenon, pour l'exercice 2016, avec chaque compte administratif 2016 pour les budgets suivants :

- Budgets principaux des communautés de communes de la Beauce Alnéloise, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val Drouette, du Val de Voise et des Quatre Vallées,
- Budgets annexes : eau potable, SPANC ex-CCVV, SPANC ex-CCBA, ZA du Poirier, ZA des Terrasses, hôtel d'entreprise, parcs de stationnement,
- Budgets principaux du SMEP (SCOT), du syndicat de gestion et d'aménagement de l'aire de stationnement des nomades et du SIRMATCOM

Détail des résultats de l'exercice 2016, budget par budget

Communauté de communes de la Beauce Alnéloise – Budget principal - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	9 622 485,43
RECETTES	8 627 854,34
Résultats 2016	- 994 631,09
Reports cumulés n-1	3 873 388,91
Résultats cumulés à la clôture 2016	2 878 757,82
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 443 183,01
RECETTES	356 645,46
Résultats 2016	- 1 086 537,55
Reports cumulés n-1	1 840 056,32
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	753 518,77
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	3 632 276,59
Restes à réaliser en dépenses	552 362,35
Restes à réaliser en recettes	253 736,15
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	454 892,57
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	3 333 650,39

Dominique LEBLOND, ancien président de la communauté de communes de la Beauce Alnéoise, quitte la salle.

Débat :

Philippe BAETEMAN demande si le déficit de 1 millions d'€ est un « mouvement de caisse » lié à la DSC versée en 2016.

Michel DARRIVERE répond que le versement de cette DSC est une participation exceptionnelle de la CCBA compte-tenu du contexte vécu. La décision de verser cette DSC a été validée à l'unanimité. Avec le départ de la commune d'Auneau, la dotation de fonctionnement a été versée au Val de Voise.

Il ajoute qu'en investissement, des terrains ont été acquis sur la commune de Sainville et le produit de la revente prévue en juillet 2017 bénéficiera au Portes Euréliennes. Des investissements importants, la gare d'Auneau et l'aire d'accueil des gens du voyage, ont été engagés en 2016.

Michel BELLANGER demande qu'elle est la situation en termes d'endettement.

Michel DARRIVERE répond qu'il y a un emprunt de 4,2M€ pour la piscine et 500K€ pour la SEM.

Selon l'arrêté préfectoral de partage entre la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et l'ex Beauce Alnéoise, tous les prêts sont transférés à la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien avec les biens correspondants, la communauté de communes devant verser à la commune nouvelle 415 K€. Le résultat pour la CCBA est donc de 2,9M€ sans aucun prêt selon l'arrêté préfectoral. Cette somme est apportée à la communauté de communes. L'arrêté préfectoral a été publié le 26 décembre et reçu à la communauté de communes le 03 janvier 2017.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 de la CCBA au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Philippe BAETEMAN, Isabelle AUBURTIN, Michel BELLANGER, Francette CHENARD ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER),

ARRETE le compte administratif 2016 de la communauté de communes de la Beauce Alnéoise.

Dominique LEBLOND revient dans la salle.

Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon – Budget principal - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	6 243 187,05
RECETTES	6 214 501,97
Résultats 2016	- 28 685,08
Reports cumulés n-1	816 883,29
Résultats cumulés à la clôture 2016	788 198,21
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	582 175,06
RECETTES	782 865,08
Résultats 2016	200 690,02
Reports cumulés n-1	227 777,81
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	428 467,83
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	1 216 666,04
Restes à réaliser en dépenses	607 017,00
Restes à réaliser en recettes	582 079,00
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	403 529,83
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	1 191 728,04

Philippe AUFRAY, ancien président de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 de la CCTVM au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le compte administratif 2016 de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Philippe AUFRAY revient dans la salle.

Communauté de communes du Val Drouette – Budget principal - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	10 417 498,34
RECETTES	10 713 787,31
Résultats 2016	296 288,97
Reports cumulés n-1	1 551 604,84
Résultats cumulés à la clôture 2016	1 847 893,81
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 046 364,56
RECETTES	2 472 062,64
Résultats 2016	- 574 301,92
Reports cumulés n-1	- 3 960,38
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	- 578 262,30
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	1 269 631,51
Restes à réaliser en dépenses	1 426 383,63
Restes à réaliser en recettes	280 000,00
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	- 1 724 645,93
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	123 247,88

Débat :

Philippe BAETMAN fait remarquer qu'un emprunt de 1 450 000€ a été débloqué fin décembre 2016.

Michèle MARTIN dit que « les caisses ont été vidées ».

Jean-Pierre RUAUT répond sur ces deux points :

- L'emprunt réalisé fin décembre avait été annoncé dans les différentes réunions préparatoires à la fusion. Cet emprunt est fléché et concerne le remboursement du portage de la concession d'aménagement de la zone d'activité économique par la SAEDEL. La SAEDEL ne pouvait plus porter ce capital représentant les terrains non vendus. La communauté de communes du Val Drouette voulait arriver dans la nouvelle communauté avec une situation claire par rapport à cette concession.
- Concernant le faible résultat de fonctionnement, la communauté de communes du Val Drouette a retiré l'imposition sur le foncier bâti, instituée l'année précédente, malgré un FPIC en augmentation et une DGF négative (payée à l'Etat).

Michel BELLANGER croyait qu'un EPCI ne pouvait pas contracter d'emprunt 90 jours avant sa dissolution.

Jean-Pierre RUAUT répond qu'il s'agit plutôt d'une régularisation.

Philippe AUFRAY ajoute que la prudence veut qu'on ne contracte pas d'emprunt avant un renouvellement électoral et qu'il a appliqué ce principe à la communauté de communes des Terrasses et vallées de Maintenon avant la fusion. Mais il peut comprendre que la communauté de communes du Val Drouette a voulu régulariser sa dette auprès de la SAEDEL.

Michel BELLANGER rappelle que la demande de garantie d'emprunt avait été présentée 3 mois avant la fusion.

Philippe AUFRAY répond que la CCTVM a toujours été favorable aux garanties d'emprunt (engagement moral sur ce sujet) mais qu'il a respecté le principe des 90 jours.

Françoise RAMOND, ancienne présidente de la communauté de communes du Val Drouette, quitte la salle.

Philippe AUFRAY soumet le compte administratif 2016 de la CCVD au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions : Philippe BAETMAN, Isabelle AUBURTIN, Michel BELLANGER, Francette CHENARD ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Jean-Luc BREMARD, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Jean-Luc BREMARD),

ARRETE le compte administratif 2016 de la communauté de communes du Val Drouette.

Françoise RAMOND revient dans la salle.

Communauté de communes du Val de Voise – Budget principal - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	3 962 697,71
RECETTES	4 615 259,67
Résultats 2016	652 561,96
Reports cumulés n-1	420 030,10
Résultats cumulés à la clôture 2016	1 072 592,06
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	368 386,74
RECETTES	85 854,59
Résultats 2016	- 282 532,15
Reports cumulés n-1	- 46 074,05
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	- 328 606,20
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	743 985,86
Restes à réaliser en dépenses	365 000,00
Restes à réaliser en recettes	152 700,00
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	- 540 906,20
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	531 685,86

Stéphane LEMOINE, ancien président de la communauté de communes du Val de Voise, quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 de la CCVV au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le compte administratif 2016 de la communauté de communes du Val de Voise.

Stéphane LEMOINE revient dans la salle.

Communauté de communes des Quatre Vallées – Budget principal - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	7 188 199,07
RECETTES	7 385 758,44
Résultats 2016	197 559,37
Reports cumulés n-1	1 017 209,69
Résultats cumulés à la clôture 2016	1 214 769,06
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	321 792,94
RECETTES	208 290,55
Résultats 2016	- 113 502,39
Reports cumulés n-1	723 240,41
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	609 738,02
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	1 824 507,08

Restes à réaliser en dépenses	4 488,00
Restes à réaliser en recettes	-
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	605 250,02
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	1 820 019,08

Jean-Paul MALLET, ancien président de la communauté de communes des Quatre Vallées, quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 de la CC4V au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ARRETE le compte administratif 2016 de la communauté de communes des Quatre Vallées.

Jean-Paul MALLET revient dans la salle.

Marc MOLET quitte la séance du conseil communautaire.

SMEP / SCOT – Budget principal - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	160 773,97
RECETTES	165 521,63
Résultats 2016	4 747,66
Reports cumulés n-1	118 435,30
Résultats cumulés à la clôture 2016	123 182,96
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 864,32
RECETTES	60 785,02
Résultats 2016	55 920,70
Reports cumulés n-1	35 313,61
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	91 234,31
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	214 417,27
Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	
Résultats cumulés 2016 avec RAR	91 234,31
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	214 417,27

Christian BELLANGER, ancien président de Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SCOT), quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 du SMEP au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ARRETE le compte administratif 2016 de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Christian BELLANGER revient dans la salle.

Syndicat de l'aire de stationnement des nomades - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	16 297,07
RECETTES	26 433,80
Résultats 2016	10 136,73
Reports cumulés n-1	3 559,25
Résultats cumulés à la clôture 2016	13 695,98
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 361,62
RECETTES	8 697,00
Résultats 2016	4 335,38
Reports cumulés n-1	1 937,98
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	6 273,36
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	19 969,34
Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	
Résultats cumulés 2016 avec RAR	6 273,36
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	19 969,34

Débat :

Il s'agit du terrain de la Genêtère.

Daniel MORIN rappelle que ce syndicat était financé jusqu'en 2016 à 80 % par la commune de Maintenon et à 20 % par la commune de Pierres.

L'ancien président du syndicat de l'aire de stationnement des nomades n'est pas conseiller communautaire ni présent dans la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 du syndicat de l'aire d'accueil des nomades au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le compte administratif 2016 du syndicat de l'aire d'accueil des nomades.

Communauté de communes de la Beauce Alnéloise – Budget annexe du SPANC - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	23 730,92
RECETTES	17 032,08
Résultats 2016	- 6 698,84
Reports cumulés n-1	- 1 104,36
Résultats cumulés à la clôture 2016	- 7 803,20
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	166 034,38
RECETTES	116 669,19
Résultats 2016	- 49 365,19
Reports cumulés n-1	- 35 334,00

Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	-	84 699,19
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	-	92 502,39
Restes à réaliser en dépenses		55 873,29
Restes à réaliser en recettes		-
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	-	140 572,48
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	-	148 375,68

Débat :

Michèle MARTIN indique que ce budget devrait être équilibré.

Stéphane LEMOINE répond que des subventions de l'Agence de l'eau sont attendues mais n'ont pas été inscrites en recette dans les restes à réaliser.

Michel DARRIVERE ajoute que les élus de l'ex CCBA avaient choisi de ne pas appliquer de redevance forfaitaire, mais une redevance sur les travaux. Il manque des recettes car les travaux doivent être terminés pour percevoir les subventions.

Dominique LEBLOND quitte la salle.

Suite du débat :

Bruno ESTAMPE fait remarquer que les personnes font l'effort de faire des travaux et ils sont soumis à une redevance de 3%.

Michel DARRIVERE explique qu'il y a eu une étude pour prioriser les engagements et que les élus ont choisi de faire payer uniquement les propriétaires et non tous les usagers du SPANC.

Bruno ESTAMPE pense qu'il faudrait mieux parler de frais de dossier que de redevance.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de l'ex CCBA au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : Isabelle AUBURTIN, Michel BELLANGER, Francette CHENARD ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Jean-Luc BREMARD, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Jean-Luc BREMARD),

ARRETE le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de l'ex CCBA.

Dominique LEBLOND revient dans la salle.

Communauté de communes du Val de Voise – Budget annexe du SPANC - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	27 328,06
RECETTES	26 400,06
Résultats 2016	- 928,00
Reports cumulés n-1	9 145,49
Résultats cumulés à la clôture 2016	8 217,49
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	118 257,50
RECETTES	91 125,32
Résultats 2016	- 27 132,18
Reports cumulés n-1	- 4 213,54
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	- 31 345,72
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	- 23 128,23
Restes à réaliser en dépenses	12 600,00
Restes à réaliser en recettes	45 250,00
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	9 521,77
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	13 606,46

Débat :

Stéphane LEMOINE précise que des subventions sont aussi en attente sur ce budget annexe.

Stéphane LEMOINE quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de l'ex CCVV au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de l'ex CCVV.

Stéphane LEMOINE revient dans la salle.

Communauté de communes du Val de Voise – Budget annexe de l'eau potable - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	261 210,29
RECETTES	358 490,89
Résultats 2016	97 280,60
Reports cumulés n-1	155 181,24
Résultats cumulés à la clôture 2016	252 461,84
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	193 959,82
RECETTES	148 404,23
Résultats 2016	- 45 555,59
Reports cumulés n-1	58 592,21
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	13 036,62
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	265 498,46
Restes à réaliser en dépenses	1 771 800,00
Restes à réaliser en recettes	1 726 600,00
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	- 32 163,38
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	220 298,46

Débat :

Stéphane LEMOINE explique qu'il y a d'importants restes à réaliser car des travaux d'interconnexion sur plusieurs communes vont commencer le 12 avril 2017.

Stéphane LEMOINE quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 du budget annexe eau potable de l'ex CCVV au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le compte administratif 2016 du budget annexe eau potable de l'ex CCVV.

Stéphane LEMOINE revient dans la salle.

Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon – Budget annexe de location immobilière hôtel d'entreprises - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	24 045,25
RECETTES	50 683,65

Résultats 2016	26 638,40
Reports cumulés n-1	143 306,10
Résultats cumulés à la clôture 2016	169 944,50
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	155 749,00
RECETTES	24 043,00
Résultats 2016	- 131 706,00
Reports cumulés n-1	6 489,00
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	- 125 217,00
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	44 727,50
Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	- 125 217,00
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	44 727,50

Débat :

Michèle MARTIN demande quelles sont les dépenses.

Philippe AUFRAY répond qu'il s'agit d'avances remboursables. Il va y avoir des ventes de lots dont la communauté de communes est propriétaire.

Philippe AUFRAY quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 du budget annexe location immobilière de l'ex CCTVM au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le compte administratif 2016 du budget annexe location immobilière de l'ex CCTVM.

Philippe AUFRAY revient dans la salle.

Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon – Budget annexe de la zone d'activités de Maintenon - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	-
RECETTES	0,40
Résultats 2016	0,40
Reports cumulés n-1	- 361 915,83
Résultats cumulés à la clôture 2016	- 361 915,43
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	250 000,00
RECETTES	-
Résultats 2016	- 250 000,00
Reports cumulés n-1	715 506,53
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	465 506,53
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	103 591,10
Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	

Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	465 506,53
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	103 591,10

Débat :

Philippe AUFFRAY explique qu'il s'agit de la zone d'activités, c'est une comptabilité de stocks : les terrains entrent et sortent du stock, ils n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité.

Michèle MARTIN demande si, in fine, ce sera en équilibre.

Philippe AUFFRAY répond qu'il y a un excédent de clôture de 1,2M€ et une dette de 250 K€. L'opération est largement favorable.

Philippe AUFFRAY quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 du budget annexe ZA des Terrasses de l'ex CCTVM au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le compte administratif 2016 du budget annexe ZA des Terrasses de l'ex CCTVM.

Philippe AUFFRAY revient dans la salle.

Communauté de communes des Quatre Vallées – Budget annexe zone industrielle du Poirier - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 297,00
RECETTES	-
Résultats 2016	- 1 297,00
Reports cumulés n-1	- 905 097,42
Résultats cumulés à la clôture 2016	- 906 394,42
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	-
RECETTES	-
Résultats 2016	
Report cumulés n-1	
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	- 906 394,42
RAR en dépenses	
RAR en recettes	
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	

Débat :

Jean-Paul MALLET explique qu'il s'agit d'une opération d'acquisition de foncier pour une zone industrielle sur Nogent-le-Roi. Il y a eu du retard en raison d'une modification de PLU et de la déviation de Nogent-le-Roi. La réserve foncière est de 13 hectares aménageables. Le prix de la cession est de 20€/m² pour atteindre l'équilibre.

Jean-Pierre GERARD demande pourquoi les dépenses sont en fonctionnement.

Jean-Paul MALLET répond qu'il s'agit d'une comptabilité de stocks et tout est inscrit en fonctionnement.

Jean-Paul MALLET quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 de la ZI du Poirier de l'ex CC4V au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le compte administratif 2016 de la ZI du Poirier de l'ex CC4V.

Jean-Paul MALLET revient dans la salle.

Michèle MARTIN quitte la salle.

SIRMATCOM de la région de Maintenon - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	6 815 732,19
RECETTES	6 982 436,58
Résultats 2016	166 704,39
Reports cumulés n-1	715 693,56
Résultats cumulés à la clôture 2016	882 397,95
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	665 428,01
RECETTES	293 493,58
Résultats 2016	- 371 934,43
Reports cumulés n-1	525 243,30
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	153 308,87
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	1 035 706,82
Restes à réaliser en dépenses	12 486,00
Restes à réaliser en recettes	21 000,00
Résultats cumulés investissement 2016 avec RAR	161 822,87
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	1 044 200,82

Daniel MORIN quitte la salle.

Françoise RAMOND soumet le compte administratif 2016 du SIRMATCOM au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le compte administratif 2016 du SIRMATCOM.

Daniel MORIN revient dans la salle.

Michèle Martin revient dans la salle.

Michel CRETON quitte la salle.

Communauté de communes du Val Drouette – Budget annexe parc de stationnement (secteur de la gare d'Epernon) - Vote du compte administratif 2016

Les résultats 2016 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	98 994,42
RECETTES	113 447,51
Résultats 2016	14 453,09
Reports cumulés n-1	12 963,82
Résultats cumulés à la clôture 2016	27 416,91
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	-

RECETTES	10 760,31
Résultats 2016	10 760,31
Reports cumulés n-1	21 520,62
Résultats cumulés à la clôture 2016 hors RAR	32 280,93
Solde d'exécution des 2 sections F+I avant RAR	59 697,84
Restes à réaliser en dépenses	23 012,70
Restes à réaliser en recettes	
Résultats cumulés 2016 avec RAR	9 268,23
Solde d'exécution des 2 sections F+I après RAR	36 685,14

Françoise RAMOND quitte la salle.

Philippe AUFFRAY soumet le budget annexe des parcs de stationnement de l'ex CCVD au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ARRETE le compte administratif 2016 du budget annexe des parcs de stationnement de l'ex CCVD.

Françoise RAMOND revient dans la salle.

Michel CRETON revient dans la salle.

9- Affectation des résultats (Jean-Pierre RUAUT)

Pour l'affectation des résultats dans la nouvelle organisation budgétaire de la communauté de communes, les préalables suivants sont à noter :

- Le budget du SMEP/SCOT fait l'objet d'une consolidation avec les cinq budgets principaux des anciennes communautés de communes,
- Les budgets annexes du SPANC de la CCBA et de la CCVV deviennent, en 2017, un seul budget,
- Les budgets des syndicats SIRMATCOM et « aire de stationnement des nomades » deviennent, en 2017, des budgets annexes,
- les autres budgets annexes demeurent des budgets annexes (eau potable, ZA du Poirier, ZA des Terrasses, hôtel d'entreprise, parcs de stationnement).

Au total, sont maintenant concernés : un budget principal et huit budgets annexes.

Budget principal communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France – Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le budget 2017 :

Il est proposé de reprendre dans ce budget annexe 2017, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 (*pour les 5 communautés de communes et le SMEP*) et pour cela de passer les écritures suivantes :

Recettes au compte 002 en fonctionnement = 7 214 748,52
 Recettes au compte 1068 en investissement = 710 645,40
 Dépenses au compte 001 en investissement = 976 090,43

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessus, pour le budget principal de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

Budget annexe ordures ménagères - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le budget 2017 :

Il est proposé de reprendre dans ce budget annexe 2017, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Recettes au compte 002 en fonctionnement = 882 397,95
 Recettes au compte 001 en investissement = 153 308,87

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessus, pour le budget annexe ordures ménagères.

Budget annexe aire de stationnement des nomades - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le budget 2017 :

Il est proposé de reprendre dans ce budget annexe 2017, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Recettes au compte 002 en fonctionnement = 13 695,98

Recettes au compte 001 en investissement = 6 273,36

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessus, pour le budget annexe aire de stationnement des nomades.

Budget annexe SPANC - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 :

Il est proposé de reprendre dans ce budget annexe 2017 les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 (*pour les 2 communautés de communes CCBA et CCVV*) et pour cela de passer les écritures suivantes :

Recettes au compte 1068 en investissement = 414,29

Dépenses au compte 001 en investissement = - 116 044,91

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessus, pour le budget annexe SPANC.

Budget annexe eau potable - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 :

Il est proposé de reprendre dans ce budget annexe 2017 les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Recettes au compte 002 en fonctionnement = 252 461,84

Recettes au compte 001 en investissement = 13 036,62

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessus, pour le budget annexe eau potable.

Carine ROUX quitte la salle.

Budget annexe locations immobilières (hôtel d'entreprises) - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le budget 2017 :

Il est proposé de reprendre dans ce budget annexe 2017 les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Recettes au compte 002 en fonctionnement = 169 944,50

Dépenses au compte 001 en investissement = - 125 217,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessus, pour le budget annexe locations immobilières.

Budget annexe ZA des Terrasses - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le budget 2017 :

Il est proposé de reprendre dans ce budget annexe 2017, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Dépenses au compte 002 en fonctionnement = - 361 915,43

Recettes au compte 001 en investissement = 465 506,53

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessus, pour le budget annexe ZA des Terrasses.

Budget annexe ZA du Poirier - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le budget 2017 :

Il est proposé de reprendre dans ce budget annexe 2017, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Dépenses au compte 002 en fonctionnement = - 906 394,42

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessus, pour le budget annexe ZI du Poirier.

Budget annexe parcs de stationnement - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le budget 2017 :

Il est proposé de reprendre dans ce budget annexe 2017, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Recettes au compte 002 en fonctionnement = 27 416,91

Recettes au compte 001 en investissement = 32 280,93

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessus, pour le budget annexe parcs de stationnement.

Carine ROUX revient dans la salle.

Jean-Pierre GERARD quitte la salle.

10- Tarifications du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour 2017
(Stéphane LEMOINE)

Vu l'article R2224-19 et notamment l'article R2224-19-6 du CGCT précisant que « tout service public d'assainissement donne lieu à la perception d'une redevance »

Vu l'article R2224-19-9 du CGCT disposant que « la part de la redevance d'assainissement non collectif qui porte sur le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations est facturée au propriétaire de l'immeuble »

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe « assainissement non collectif »,

Débat préalable au vote des points 10 et 11 :

Stéphane LEMOINE précise qu'il a été difficile de « compiler » les trois budgets, qu'il a été mis en place une comptabilité analytique, qu'il est nécessaire de proposer une redevance forfaitaire pour équilibrer le budget, et que la commission chargée de ces questions a proposé pour les diagnostics avant-vente le tarif de 280€.

Philippe BAETEMAN indique qu'à la CCTVM, le diagnostic avant-vente était de 140€ HT.

Stéphane LEMOINE rappelle que tous les frais étaient pris sur le budget général de la CCTVM. Pour 2017, le budget doit s'équilibrer avec des recettes supplémentaires.

Bernard DUVERGER fait remarquer que sa commune adhère à un autre syndicat.

Jean-Paul MALLET répond que sont concernés uniquement les anciens territoires couverts par le SPANC avant la fusion.

Stéphane LEMOINE ajoute qu'un travail est à mener au cours de l'année 2017 pour une harmonisation.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'instaurer une redevance forfaitaire annuelle

- de fixer le montant de cette redevance à 12 € pour la période comprise entre le 1^{er} avril au 31 décembre 2017

- de fixer les tarifs suivants par intervention :

Diagnostic avant-vente	280 €
Contre visite ou forfait « plusieurs immeubles	90 €
Visite infructueuse après prise de RDV	50 €

Ces

propositions ont été

étudiées, en bureau le 02 mars 2017 et en commission « commission production et interconnexion d'eau potable, SPANC, assainissement collectif », le 07 mars 2017 et ont reçu un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : Philippe BAETEMAN, Pascal BOUCHER, 7 abstentions : Martine DOMINGUES, Isabelle AUBURTIN, Michel BELLANGER, Francette CHENARD *ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER*, Jean-Luc BREMARD, Alain BOUTIN *ayant donné pouvoir à Jean-Luc BREMARD*, Anne-Laure CARPIER)

INSTAURE une redevance forfaitaire annuelle,

FIXE le montant de cette redevance à 12 € pour la période comprise entre le 1^{er} avril au 31 décembre 2017,

FIXE les tarifs suivants par intervention :

Diagnostic avant-vente	280 €
Contre visite ou forfait « plusieurs immeubles	90 €
Visite infructueuse après prise de RDV	50 €

Jean-Pierre GERARD revient dans la salle.

Pascal BOUCHER quitte la salle.

11- Budget annexe du service public d'assainissement non collectif : budget primitif (Jean-Pierre RUAUT et Stéphane LEMOINE)

Le projet de budget primitif du budget annexe SPANC a été préparé avec pour objectif la nécessité d'harmonisation des tarifs sur le territoire concerné par le service public d'assainissement non collectif. Il a reçu un avis favorable de la commission des finances, le 14 mars 2017. Stéphane LEMOINE présente le projet de budget, chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement :

	<i>Proposition de crédits</i>	<i>Résultat 2016</i>	<i>Crédits à voter</i>
Dépenses	99 811,00 €		99 811,00 €
Recettes	99 811,00 €	0,00 €	99 811,00 €

Section d'investissement :

	<i>Proposition de crédits</i>	<i>Restes à réaliser 2016</i>	<i>Résultat 2016</i>	<i>Crédits à voter</i>
Dépenses	8 097,61 €	68 473,29 €	116 045,00 €	192 615,90 €
Recettes	147 365,90 €	45 250,00 €		192 615,90 €

Débat :

Stéphane LEMOINE précise qu'une campagne de vidange est prévue en 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : Philippe BAETEMAN, 7 abstentions : Martine DOMINGUES, Isabelle AUBURTIN, Michel BELLANGER, Francette CHENARD *ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER*, Jean-Luc BREMARD, Alain BOUTIN *ayant donné pouvoir à Jean-Luc BREMARD*, Anne-Laure CARPIER)

APPROUVE le budget primitif 2017 du budget annexe SPANC.

Pascal BOUCHER revient dans la salle.

Dominique LETOUZE quitte la salle.

12- Budget annexe Eau Potable : budget primitif (Jean-Pierre RUAUT et Stéphane LEMOINE)

Vu la décision en date du 19 décembre 2016 du conseil communautaire du Val de Voise de maintenir le prix de vente en gros de l'eau potable appliqué en 2016 pour l'année 2017, soit 0,52 €HT/m³ (hors redevance de prélèvement de l'agence de l'Eau Seine Normandie),

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe « eau potable » 2017,

Le projet de budget primitif du budget annexe a été étudié en commission des finances, le 14 mars 2017 et a reçu un avis favorable. Stéphane LEMOINE présente le projet de budget, chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement :

	<i>Proposition de crédits</i>	<i>Résultat 2016</i>	<i>Crédits à voter</i>
Dépenses	595 842,00 €		595 842,00 €
Recettes	343 380,00 €	252 462,00 €	595 842,00 €

Section d'investissement :

	<i>Proposition de crédits</i>	<i>Restes à réaliser 2016</i>	<i>Résultat 2016</i>	<i>Crédits à voter</i>
Dépenses	203 353,00 €	1 726 600,00 €	13 037,00 €	1 942 990,00 €
Recettes	171 190,00 €	1 771 800,00 €		1 942 990,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : Isabelle AUBURTIN, Michel BELLANGER, Francette CHENARD *ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER*, Jean-Luc BREMARD, Alain BOUTIN *ayant donné pouvoir à Jean-Luc BREMARD*)

APPROUVE le budget primitif 2017 du budget annexe eau potable.

Dominique LETOUZE revient dans la salle.

13- Budget annexe parcs de stationnement sur Epernon (Jean-Pierre RUAUT)

Jean-Pierre RUAUT présente une carte de localisation des trois parcs de stationnement autour de la gare d'Epernon. Puis, il présente le projet de budget primitif, chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement :

	<i>Proposition de crédits</i>	<i>Résultat 2016</i>	<i>Crédits à voter</i>
Dépenses	137 616,91 €		137 616,91 €
Recettes	110 200,00 €	27 416,91 €	137 616,91 €

Section d'investissement :

	<i>Proposition de crédits</i>	<i>Restes à réaliser 2016</i>	<i>Résultat 2016</i>	<i>Crédits à voter</i>
Dépenses	29 265,31 €	23 012,70 €		52 278,01 €
Recettes	19 997,08 €		32 280,93 €	52 278,01 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2017 du budget annexe parcs de stationnement.

14- Orientations pour un projet éducatif de territoire (Marie-Cécile POUILLY)

La Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) demandent à la communauté de communes de leur adresser, en même temps que les déclarations pour les accueils de loisirs 2017/2018, c'est-à-dire pour fin mars, le projet éducatif de la collectivité. Ce document est obligatoire lors d'un contrôle effectué dans une structure.

Or un groupe de travail, issu des commissions « petite enfance » et « enfance-jeunesse », a été constitué et doit travailler sur ce nouveau projet éducatif de la communauté de communes des Portes Euréliennes.

Il est proposé au conseil communautaire, dans un premier temps, de valider des orientations avec un double objectif : pouvoir répondre provisoirement aux sollicitations de la CAF et de la DDCSPP et servir de base au travail des élus des commissions.

Débat :

Bruno ESTAMPE fait remarquer que ce document est quand même assez développé ;

Marie-Cécile POUILLY répond qu'il s'agit de quelques explications d'orientations. Le travail en atelier permettra d'avoir un projet éducatif beaucoup plus détaillé.

Michèle MARTIN constate qu'il a été repris les points principaux des projets éducatifs des 5 communautés de communes, c'est juste une synthèse.

Michel DARRIVÈRE indique qu'il s'agit d'un document d'attente pour répondre aux besoins des partenaires de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les orientations pour l'élaboration d'un projet éducatif de territoire.

15- Convention avec l'Amicale d'Épernon pour la mise à disposition d'un éducateur sportif à la piscine du Closelet (Jean-Pierre RUAUT)

Dans le cadre du recrutement des surveillants de baignade pour la période d'ouverture de la piscine du Closelet à Épernon, la communauté de communes souhaite conclure une convention de mise à disposition d'un éducateur sportif avec l'Amicale d'Épernon. Cette mise à disposition se pratique depuis plusieurs années.

Le coût de cette mise à disposition est de 9 245,47 € représentant un nombre de 553 heures (dont 95h dimanches et jours fériés) sur la durée d'ouverture de la piscine : du 13 mai au 31 août 2017.

Débat :

Bruno ESTAMPE demande pourquoi le montant n'est pas le même dans la notice et dans la convention et pourquoi c'est la présidente de la communauté de communes du Val Drouette qui signe.

La directrice répond que la convention n'a pas été mise à jour totalement par rapport à l'exercice 2016. La différence de montant s'explique par le fait que la piscine a ouvert beaucoup plus tard en 2016 du fait des inondations, l'éducateur sportif a donc travaillé moins longtemps pour la piscine. C'est bien la présidente de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France qui signera la convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition d'un éducateur sportif par l'Amicale d'Épernon pour la période d'ouverture de la piscine du Closelet,

AUTORISE Mme la Présidente à signer cette convention avec l'Amicale d'Épernon,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2017.

16- Création de postes pour avancement de grade (Dominique LEBLOND)

Des avancements de grades sont envisageables en 2017 uniquement pour les catégories A et B. Ils sont au nombre de six : quatre agents de catégorie B et deux agents de catégorie A.

Deux postes sont déjà ouverts et non pourvus actuellement et n'ont pas besoin d'être créés :

- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer les postes suivants :

- un poste de cadre de santé de 1^{ère} classe
- un poste d'attaché hors classe
- un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Il n'y a pas de possibilité d'avancement de grade « au choix » pour les agents de catégorie C car aucun agent de cette catégorie n'a réussi un examen professionnel à la date du 1^{er} janvier 2017 (ratio de promotion : une réussite à l'examen professionnel ouvre la possibilité de deux avancements au choix).

D'autre part, par dérogation, la collectivité pourrait nommer un agent au choix, dans chaque grade si elle n'avait nommé aucun agent au cours des deux années précédentes (soit en 2015 et 2016) mais la communauté de communes des Portes

Euréliennes d'Ile-de-France étant une nouvelle collectivité, il a été confirmé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir, qu'il n'était pas possible de regarder la situation des anciennes communautés de communes pour nommer des agents.

La commission des ressources humaines, qui s'est réunie le 10 mars 2017, a donné un avis favorable à ces avancements de grades.

Débat :

Jean-Pierre GERARD demande si les postes répondent à un besoin.

Dominique LEBLOND répond oui.

Jean-Pierre GERARD demande dans quels services seront ces agents.

La directrice répond que les agents occupent déjà des postes dans les services suivants :

- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe : services administratifs

- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe : services administratifs

- un poste de cadre de santé de 1^{ère} classe : multiaccueil pôle d'Epernon

- un poste d'attaché hors classe : services administratifs

- un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe : coordination enfance-jeunesse pôle de Maintenon

- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe : école de musique et de danse pôle de Nogent-le-Roi.

Pascal BOUCHER fait part de sa problématique puisque des agents travaillent à la fois pour sa commune et pour la communauté de communes. Il souhaite que ces agents bénéficient d'un avancement de grade mais la communauté de communes ne peut pas procéder à ces avancements. Il demande si une délibération générale pourrait être prise.

La directrice répond que les avancements de grade ne sont pas systématiques et c'est au choix de l'employeur au cas par cas. Une délibération globale n'est pas envisageable. Cependant, la réglementation pourrait s'assouplir et les agents qui réussiront un concours permettront à d'autres d'être nommés au choix.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les six avancements de grade proposés,

CREE les quatre postes tels que décrits ci-dessus,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2017.

17- Questions diverses

Vœu pour l'implantation d'un lycée :

Jean-Paul MALLET donne lecture d'une proposition de vœu pour l'implantation d'un lycée sur le territoire de la collectivité des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Jean-Paul MALLET met l'accent sur la sectorisation : ce lycée accueillera quels élèves, de quelles communes ... ?

Michel BELLANGER trouve la présentation limitée en ce qui concerne le lieu d'implantation. Dans la réunion de novembre 2016, il était question d'un périmètre adapté aux familles. Même si Maintenon quitte l'EPCI, doit-on traiter les familles différemment ? Il faut mesurer tous les atouts d'un territoire avant de choisir un site d'implantation.

Jean-Paul MALLET répond que ce vœu est porté par la communauté de communes des Portes Euréliennes. Tous les élèves seront concernés par le périmètre du lycée.

Michèle MARTIN demande si la communauté de communes doit bien apporter le foncier à titre gratuit.

Jean-Paul MALLET répond oui, ça doit être gratuit. Il ajoute qu'au-delà des périmètres des EPCI, la question importante est celle du secteur de recrutement de ce lycée. A la réunion avec la région, il était question du secteur de Maintenon-Epernon, mais le secteur peut aller bien au-delà.

Bruno ESTAMPE regrette que les parents d'élèves ne soient pas présents pour suivre ce débat et ces hésitations. Il rappelle que l'étude a été présentée, que sur Chartres et Dreux, que ce sont 580 à 1000 élèves qui sont annoncés en plus, que cette bataille qui concerne un emplacement arrive bien tard, que les promesses de la Région pour l'implantation d'un lycée ont été tenues, que le président de la Région avait déjà évoqué un secteur. Si la décision est prise dans quelques semaines et qu'il n'y a aucune proposition de la communauté de communes, que vont penser les parents d'élèves ?

Jean-Paul MALLET répond qu'à deux reprises il a interrogé le président de la Région pour ce qui concerne l'ex communauté de communes des Quatre Vallées car les élèves pourraient ne pas tous aller dans le lycée des Portes Euréliennes. Il n'a pas eu de réponse. Le sujet n'est pas la commune d'implantation mais quels sont les élèves concernés.

Bruno ESTAMPE rappelle que ce lycée est prévu pour 800 élèves. La réponse sera prise très rapidement, si elle est positive, que va-t-on dire ? La livraison de ce lycée est prévue pour 2020/2021.

Jean-Paul MALLET indique que Maintenon se positionne et l'ex Val Drouette également qui propose une emprise foncière adaptée. Mais ces emplacements ne correspondent pas à la totalité des élèves du territoire : certains élèves du pôle des Quatre Vallées vont-ils rester sur Dreux ? Il n'y a pas la même pression sur les lycées de Dreux que sur ceux de Chartres, et il y a de plus un enjeu de mixité sociale.

Michèle MARTIN souligne que la Région attend que les élus locaux se positionnent.

Jean-Pierre GERARD demande ce qui empêche la communauté de communes d'anticiper. Le projet sera porté par les Portes Euréliennes, si Maintenon part, cela exclut la commune du positionnement.

Bruno ESTAMPE entend tous ces discours mais ne comprend pas pourquoi la région n'a pas été interpellée officiellement.

Jean-Paul MALLET n'a jamais proposé une implantation sur Nogent-le-Roi car il n'y a pas de desserte ferroviaire et les installations sportives ne seraient pas suffisantes. Sur Epernon ou Maintenon, il n'y a pas d'inquiétudes pour les équipements mais il y a beaucoup d'inquiétudes pour les élèves des Quatre Vallées.

Françoise RAMOND entend les inquiétudes du secteur de Nogent-le-Roi. L'ensemble des élèves doit être affecté à ce futur lycée. L'ex Val Drouette propose un terrain de 4 hectares sur la commune de Hanches, libre immédiatement et gratuit.

Bruno ESTAMPE propose de mandater la Présidente pour faire un courrier à la Région concernant la sectorisation, mais de ne pas le mettre en avant dans le vœu.

Anne-Laure CARPIER souligne que si un terrain était retenu sur Gallardon ou sur Auneau, ce ne serait pas intéressant pour les élèves de Nogent-le-Roi. Donc le choix du terrain est très important.

Stéphane LEMOINE répond que le choix de la sectorisation est également très important. Les élèves d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et des communes du sud du territoire se rendront plus vite, en car, à Chartres qu'à Epernon.

Anne BRACCO précise que la sectorisation dépend de la Région et du Ministère de l'Education Nationale ; il faut une proposition claire pour savoir où on mettrait ce lycée.

Françoise RAMOND rappelle qu'il faut proposer une solution très rapidement, la décision pourrait être prise dans les prochaines semaines.

Jean-Pierre RUAUT précise que la Région a déjà opté pour le secteur de Maintenon-Epernon, il faut avoir le courage de faire une offre et mener de front les deux réflexions.

Michel CRETON demande pourquoi ne pas faire un lycée de 1000 places.

Bruno ESTAMPE répond qu'il est prévu une fourchette de 800 à 1000 places.

Jean-Pierre GERARD indique que si le terrain de Hanches appartient aux Portes Euréliennes et si Maintenon a aussi un terrain, il faut que la communauté de communes se positionne sur ce qu'elle a « en main ».

Françoise RAMOND répond qu'effectivement, il y a un terrain de 4 hectares disponible sur Hanches. Elle demande s'il y a d'autres terrains.

Dominique LETOUZE indique que l'ex Val de Voise avait également le souhait d'accueillir le lycée.

Yves MARIE ajoute qu'à Gallardon, il y a un terrain de 9 hectares.

Françoise RAMOND propose de relire le vœu et de placer en 1^{er} le paragraphe sur le lieu d'implantation du lycée.

Texte du vœu :

Le projet d'implantation d'un lycée sur le territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes figure dans la charte de notre collectivité et ce projet a fait l'objet de démarches conjointes engagées par nos 5 territoires depuis plusieurs années. Il est par ailleurs inscrit dans le schéma de cohérence territoriale adopté en 2015.

La Région Centre Val de Loire, par la voix de son Président, lors d'une réunion organisée à Epernon en novembre 2016, a décidé de lancer les études devant mener à la construction d'un lycée sur le territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France. Il s'est engagé à saisir le Préfet de Région pour la création de ce lycée. Les études sont en cours.

Dans le cadre de ce projet, les élus de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France tiennent à adresser à la Région et à l'Etat les vœux ci-après.

- Ce projet est essentiel pour les lycéens et les familles de notre territoire et notre communauté de communes des Portes Euréliennes réunie en session le jeudi 30 mars 2017, affirme son soutien à sa réalisation et les élus des Portes Euréliennes rappellent leur volonté d'accueillir ce futur lycée à l'intérieur du territoire des Portes Euréliennes.

- Ils tiennent à indiquer que des terrains du patrimoine de collectivités sont d'ores et déjà identifiés, compatibles et disponibles.

En liaison avec les communes de son périmètre, les assiettes foncières nécessaires et adaptées à la construction de cet équipement pourront être remises gratuitement à la disposition de la Région pour y permettre la construction du lycée.

- Pour les élus de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, il apparaît primordial que les services de l'Etat et la Région Centre Val de Loire précisent le périmètre de recrutement de ce futur établissement en y intégrant les lycéens résidant dans les communes de l'ensemble de son territoire.

Notre collectivité souhaite être associée très rapidement aux études relatives à la sectorisation de ce futur lycée.

- La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France rappelle la nécessité d'offrir au sein de ce futur lycée un ensemble de formations correspondant aux besoins de son territoire. Elle se tient à la disposition de la Région et des services de l'Etat pour participer au travail de définition des besoins de formation pour son territoire.

- Enfin, les élus rappellent également que ce territoire dispose d'une desserte ferroviaire et routière adaptée pour un tel projet. En outre, l'existence de multiples équipements sportifs et culturels constituent des atouts essentiels pour son implantation.

Texte du vœu :

Le projet d'implantation d'un lycée sur le territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes figure dans la charte de notre collectivité et ce projet a fait l'objet de démarches conjointes engagées par nos 5 territoires depuis plusieurs années. Il est par ailleurs inscrit dans le schéma de cohérence territoriale adopté en 2015.

La Région Centre Val de Loire, par la voix de son Président, lors d'une réunion organisée à Epernon en novembre 2016, a décidé de lancer les études devant mener à la construction d'un lycée sur le territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France. Il s'est engagé à saisir le Préfet de Région pour la création de ce lycée. Les études sont en cours.

Dans le cadre de ce projet, les élus de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France tiennent à adresser à la Région et à l'Etat les vœux ci-après.

- *Ce projet est essentiel pour les lycéens et les familles de notre territoire et notre communauté de communes des Portes Euréliennes réunie en session le jeudi 30 mars 2017, affirme son soutien à sa réalisation et les élus des Portes Euréliennes rappellent leur volonté d'accueillir ce futur lycée à l'intérieur du territoire des Portes Euréliennes.*

- *Ils tiennent à indiquer que des terrains du patrimoine de collectivités sont d'ores et déjà identifiés, compatibles et disponibles.
En liaison avec les communes de son périmètre, les assiettes foncières nécessaires et adaptées à la construction de cet équipement pourront être remises gratuitement à la disposition de la Région pour y permettre la construction du lycée.*

- *Pour les élus de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, il apparaît primordial que les services de l'Etat et la Région Centre Val de Loire précisent le périmètre de recrutement de ce futur établissement en y intégrant les lycéens résidant dans les communes de l'ensemble de son territoire.
Notre collectivité souhaite être associée très rapidement aux études relatives à la sectorisation de ce futur lycée.*

- *La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France rappelle la nécessité d'offrir au sein de ce futur lycée un ensemble de formations correspondant aux besoins de son territoire. Elle se tient à la disposition de la Région et des services de l'Etat pour participer au travail de définition des besoins de formation pour son territoire.*

- *Enfin, les élus rappellent également que ce territoire dispose d'une desserte ferroviaire et routière adaptée pour un tel projet. En outre, l'existence de multiples équipements sportifs et culturels constituent des atouts essentiels pour son implantation.*

L'ordre du jour est épuisé à 23h30. Mme la Présidente lève la séance.